



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 102010

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les perturbateurs endocriniens qui constituent un problème majeur de santé publique dont les effets délétères sont désormais reconnus par différentes instances représentatives du monde de la recherche et du monde médical. Ils occasionnent aussi une augmentation des dépenses de santé mettant à mal le système solidaire de sécurité sociale français. Il lui demande le bilan de l'action engagée par son ministère sur cette question. Alors qu'une grande campagne intitulée « Territoires et villes sans perturbateurs endocriniens » est menée par le Réseau environnement santé afin de limiter l'exposition des populations aux substances chimiques dangereuses par la mise en place de mesures de précaution, il lui demande également son opinion sur le fait que 75 % des Français se déclarent favorables à une interdiction générale, par la loi, de ces perturbateurs endocriniens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102010

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 janvier 2017](#), page 252

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)